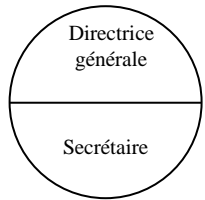


**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***



Le 9 mars 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la direction générale en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoption du rapport des décisions prises par la direction générale le 24 février 2020.

Madame Caroline Dupré, directrice générale, approuve tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 24 février 2020.

DG-20-03-23

Découpage des districts

CONSIDÉRANT que l'article 143.8 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit un découpage du territoire du Centre de services scolaire en cinq districts;

CONSIDÉRANT que les districts sont utilisés pour la nomination des membres parents au conseil d'administration du Centre de services scolaire;

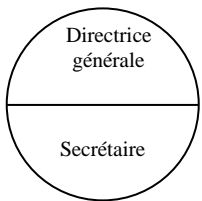
CONSIDÉRANT que l'annexe 1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que ce découpage est fait par le directeur général pour le 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'au moins une école doit se retrouver dans chacun des districts, qu'une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts doit être favorisée et qu'il est possible de tenir compte d'autres facteurs tels l'existence de caractéristiques communes ou de barrières physiques et les limites des municipalités;

CONSIDÉRANT que chaque district est décrit par la liste des établissements d'enseignement qui y sont situés;

CONSIDÉRANT que le comité de parents peut être consulté sur ce découpage, qu'il l'a été le 25 février dernier et qu'il a émis un avis le 3 mars dernier;

CONSIDÉRANT que cet avis contient des recommandations dont il y a lieu de tenir compte;



**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

DG-20-03-24

Madame Caroline Dupré, directrice générale, procède au découpage suivant du territoire:

- District 1 : De la Croisée
Des Moissons
Notre-Dame
Polyvalente Robert-Ouimet
Roger-LaBrègue
Sacré-Cœur (Acton)
Saint-André
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Nazaire

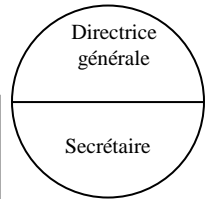
- District 2 : Au-Cœur-des-Monts
Aux Quatre-Vents
De la Rocade
La Présentation
Saint-Damase
Saint-Joseph–Spénard
Saint-Pierre
Saint-Thomas-d'Aquin

- District 3 : Assomption
Henri-Bachand
Notre-Dame-de-la-Paix
Plein-Soleil
Roméo-Forbes
Saint-Charles-Garnier
Saint-Hugues–Saint-Marcel
Sainte-Rosalie

- District 4 : Casavant
Fadette
Polyvalente Hyacinthe-Delorme
René-Saint-Pierre
Centre de formation des Maskoutains (CFM)
École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH)

- District 5 : Bois-Joli–Sacré-Cœur
Des Passereaux
Douville
Lafontaine
Larocque
Raymond
Saint-Sacrement

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***



Démission d'un cadre

Madame Caroline Dupré prend acte de la démission de madame Audrey Côté agente d'administration au secteur de la rémunération à compter du 20 mars 2020 au soir et la remercie pour ses services.

DG-20-03-25

Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat des items suivants est venu à échéance le 28 février 2020 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres afin de le renouveler :

- Dossier 012020 Papier impression
- Dossier 152022 Cartouches encre originales
- Dossier 112023 Tableaux scolaires

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membre procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de la *Politique 501 relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle de l'approvisionnement en biens et services* de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat des items ci-haut mentionnés puisque cela lui permettra de faire des économies;

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- autorise la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à participer au regroupement d'achats pour l'achat des items ci-haut mentionnés;

DG-20-03-26

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

- mandate la Commission scolaire des Patriotes afin qu'elle procède à un appel d'offres public regroupé d'une durée de 3 ans, selon les procédures et politiques en vigueur à cette commission scolaire;
- accepte que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe soit liée au même titre que la Commission scolaire des Patriotes face à l'adjudicataire qui sera choisi au terme de cet appel d'offres;
- autorise le directeur des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer le contrat à intervenir avec l'adjudicataire choisi.

Octroi d'un contrat pour la vérification et l'entretien des extincteurs portatifs et des boyaux d'incendie – 1920-SRM-16

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 1920-SRM-16 en vue d'engager une entreprise pour la vérification et l'entretien des extincteurs portatifs et des boyaux d'incendie pour l'ensemble des immeubles de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du régisseur du Service des ressources matérielles, monsieur Louis Melançon;

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat pour l'ensemble des immeubles de la Commission scolaire, pour une durée de trois (3) ans, à Groupe GFE Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 94 459,50 \$ (taxes exclues) pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 20 juin 2023;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

Octroi d'un contrat pour la mise à niveau de la structure de plancher et le remplacement de la finition intérieure à l'école Saint-Damase – projet 1819-SDA-01/1920-SDA-01

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « *Maintien des bâtiments* » - 2019-2020;

DG-20-03-27

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

Directrice
générale

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1819-SDA-01/1920-SDA-01 en vue d'engager une entreprise pour la mise à niveau de la structure de plancher et le remplacement de la finition intérieure;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet représentant de l'architecte au dossier, monsieur Martin St-Georges, architecte.

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à Genium Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant 1 389 327,00 \$ taxes exclues;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-03-28

Octroi d'un contrat pour la revitalisation du terrain multisports de l'école Lafontaine – projet 1920-LAF-01

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe une subvention dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » - 2019-2020;

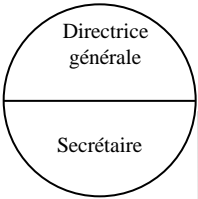
CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 1920-LAF-01 en vue d'engager une entreprise pour la revitalisation du terrain multisports de l'école Lafontaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet, monsieur Bruno Martin, contremaître.

Madame Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat à Excavation Luc Beaugard Inc., seul soumissionnaire, au montant 41 343,00 \$ taxes exclues;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-03-29



**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

Modification à la résolution C-19-09-32

CONSIDÉRANT la résolution C-19-09-32 pour *Ajout – projet 1819-ISC-01 – rénovation des parements de maçonnerie*, concernant l'ajout de l'avenant no. 3 au montant de 13 575.39 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de l'avenant no. 3 était plutôt de 3 757.39 \$ et que la résolution C-19-09-32 doit être modifiée en conséquence.

DG-20-03-30

Madame Caroline Dupré, directrice générale, modifie la résolution C-19-09-32 afin de corriger le montant de l'avenant de 13 575.39 \$ à 3 757.39 \$.

Directrice générale

Secrétaire général